

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CLARAFOND-ARCINE (HAUTE-SAVOIE)

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN ET PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION



Avril 2026



Table des matières

Contexte	3
I/ Le terrain	4
Localisation	4
A l'échelle de la parcelle	5
Historique du terrain et usage	6
Urbanisme	8
Environnement naturel	9
Zonages réglementaires de biodiversité	9
A l'échelle du site d'implantation	9
Patrimoine et Paysage	11
II/ Le projet d'implantation	12
Configuration technique	12
Raccordement	13
III/ Prise en compte de l'environnement	15
Impact brut du projet	15
Mesures	15
Impact résiduel	16
IV/ Conclusion	17

Contexte

Syan'EnR est une société d'économie mixte créée en 2017 à l'initiative des collectivités de Haute-Savoie. La société est portée par 4 partenaires complémentaires : un actionnaire majoritaire public, le SYANE, et 3 actionnaires privés, filiales de structures publiques : ESSPROD, RETPROD et SIPEnR.

Syan'EnR développe, finance, construit et exploite des installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, tout en garantissant des valeurs publiques et en agissant au service de l'intérêt général et territorial.

Syan'EnR a identifié, sur la commune de la Clarafond-Arcine un délaissé autoroutier susceptible d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol de puissance inférieure à 1MWc. Dans cette plage de puissance, le Code de l'Environnement prévoit que les installations fassent l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

La présente note a pour objectif de présenter :

- L'environnement du terrain d'implantation,
- Les choix retenus dans la conception de l'installation,
- Les incidences environnementales et les éventuelles mesures mises en place pour en éviter ou réduire les effets.

Cette note est jointe à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Le terrain est desservi par une voie carrossable arrivant au sud-est du site.













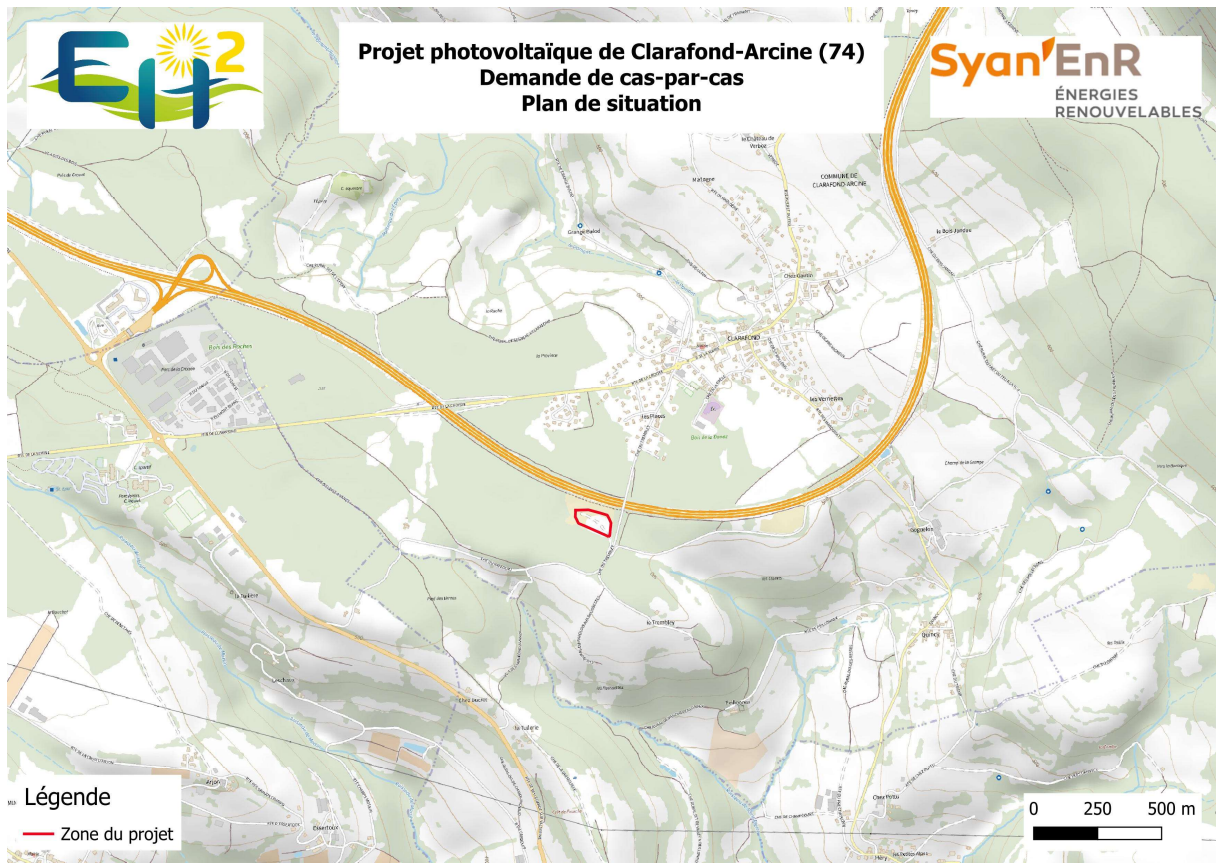


FIGURE 1: LOCALISATION DU PROJET

A L'ECHELLE DE LA PARCELLE

La surface occupée par le projet est d'environ 9740 m². Le projet s'implante sur les parcelles B872, B873, B1191, B1197, B1198 et B1201, propriété de la commune d'une contenance totale de 2,1 hectares.



FIGURE 2 : LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES LIMITES CADASTRALES

HISTORIQUE DU TERRAIN ET USAGE

Le terrain a été déboisé et utilisé lors du chantier de construction de l'autoroute dans les années 1980. Depuis, le site est resté déboisé et a ponctuellement été utilisé pour divers stockage de matériaux.



FIGURE 3 : VUES HISTORIQUES DU SITE

Aujourd'hui, le site est utilisé par des entreprises locales pour stocker du matériel.



FIGURE 4: PHOTO DU SITE (JUILLET 24)

Au registre parcellaire graphique 2024, certaines des parcelles voisines sont déclarées à la PAC, néanmoins la parcelle étudiée n'a jamais été déclarée. Ce constat est le même sur les années précédentes.

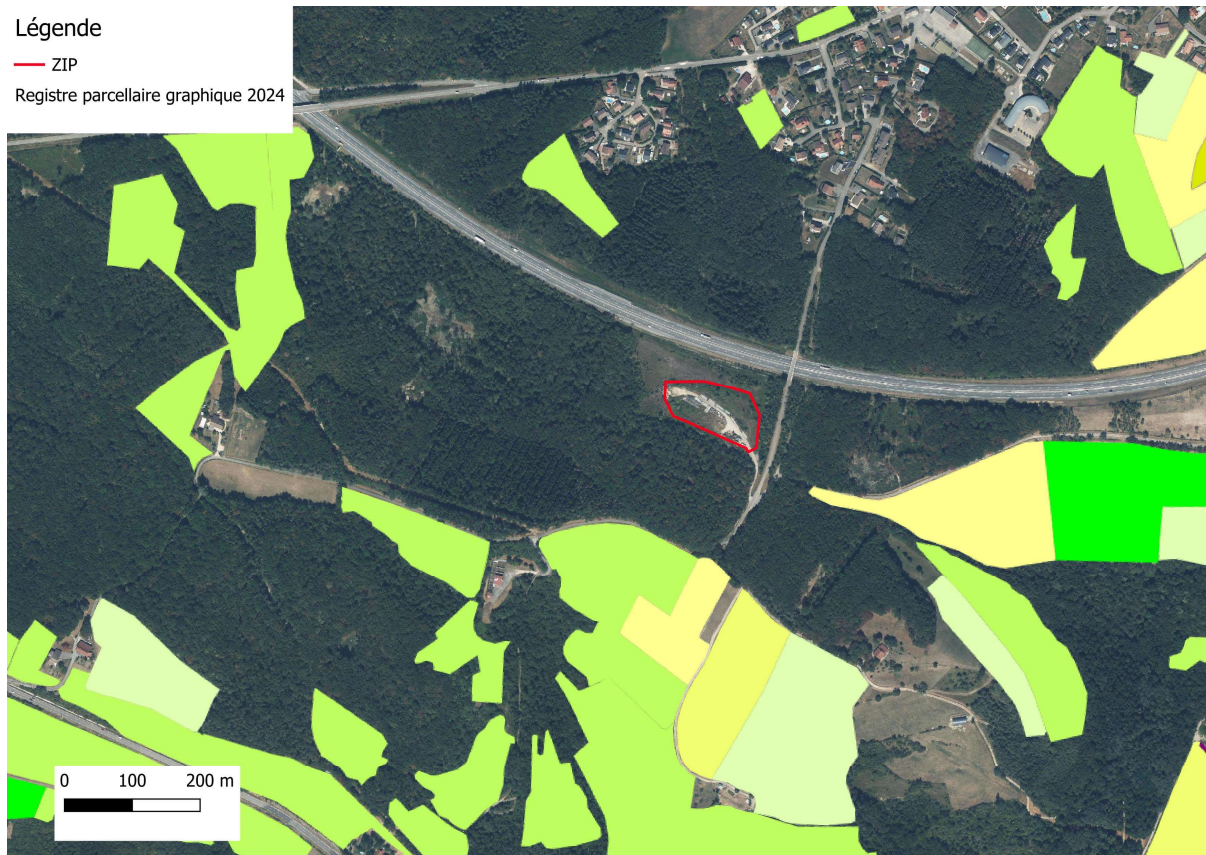


FIGURE 4 : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2024

Le projet mobilise un site de moindre enjeu foncier, dégradé et sans conflit d'usage avec une activité agricole.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se situe sur la commune de Clarafond-Arcine, couverte par le PLUi de la Semine. La zone d'implantation se situe en zone naturelle (N). Le règlement autorise les équipements d'intérêt collectif à condition de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels. Le terrain étant déjà occupé par une activité industrielle, le projet est compatible avec le PLUi.

Par ailleurs, une partie du site est classé « Secteur à préserver pour les corridors écologiques » au titre de l'article L151-23. Une évolution du PLUi est donc prévue, ~~la procédure envisagée est une révision allégée. Elle sera lancée une fois la réponse au cas par cas obtenu.~~ Néanmoins, compte-tenu des mesures mises en place dans le cadre du projet, décrites dans le pré diagnostic écologique du projet, lui-même consultable en annexe du présent document, la centrale solaire ne viendra pas détériorer la fonctionnalité du corridor.

La commune de Clarafond-Arcine est également soumise aux dispositions de la loi montagne du 7 mai 1976. Le projet étant situé en discontinuité de l'urbanisation, une étude de discontinuité sera réalisée. Celle-ci aura pour objectif de montrer que le projet est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels.

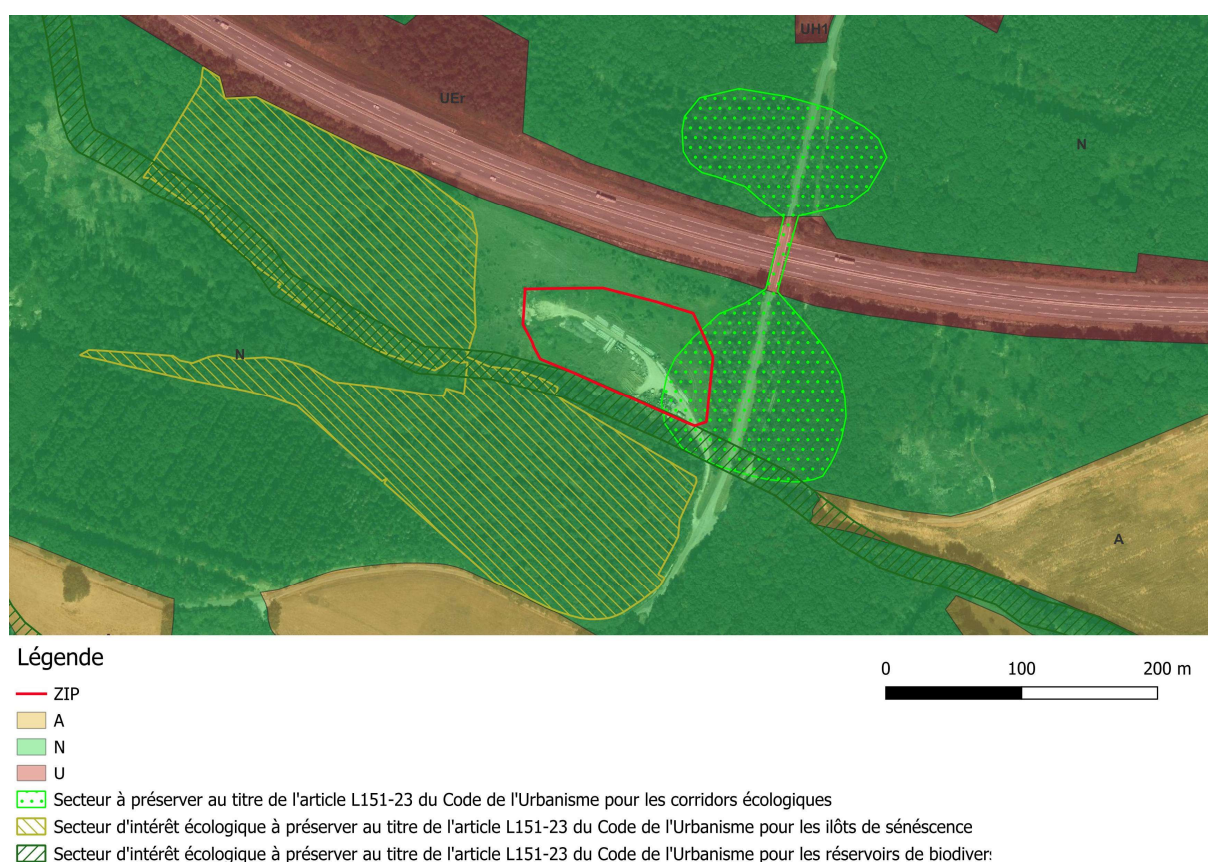


FIGURE 5 : PLUi

ZONAGES REGLEMENTAIRES DE BIODIVERSITE

Le site est situé à l'intérieur du site Natura 2000 (directive habitats) FR8201718 - LES USSES.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000, jointe au dossier. Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 à proximité.

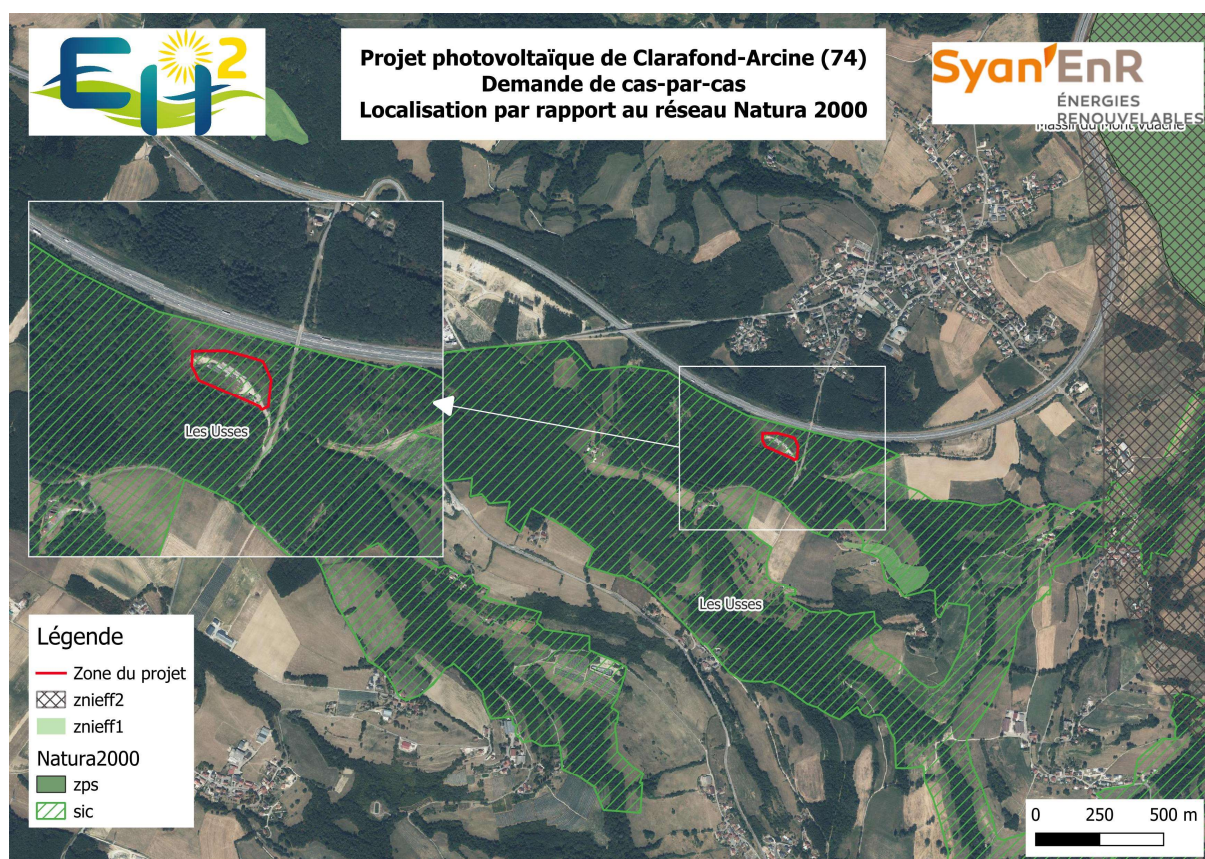


FIGURE 6 : LOCALISATION DU RESEAU NATURA 2000

L'enjeu vis-à-vis des zonages réglementaires est faible.

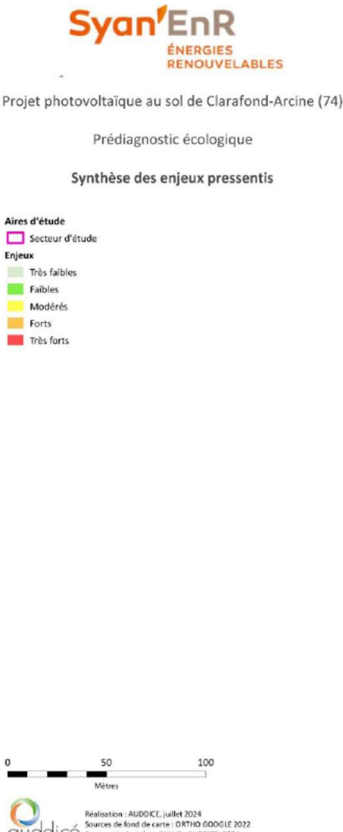
A L'ECHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

Un prédiagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'étude Auddicé, entre août 2023 et juin 2024, 8 sessions terrains ont été réalisées au sein du secteur d'étude. L'étude est jointe au dossier.

Les enjeux du secteur d'étude sont synthétisés dans le tableau et la carte ci-dessous. Au global, les enjeux du secteur d'étude sont considérés faibles à forts.

Taxons	Enjeu pressenti	Points d'importance
Habitats et Zones humides	Modéré	12 habitats identifiés parmi lesquels : - 2 habitats d'intérêt communautaire : « 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire. » et 6410-Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - 2 habitats caractéristiques des zones humides : Prairies à Molinie et communautés apparentées et les Phragmitaies sèches.
Flore	Faible	Aucune espèce végétale patrimoniale. 10 espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées.
Oiseaux	Modéré	Les enjeux sont considérés comme faibles à modérés de part la présence d'un juvénile de Gobemouche gris qui peut signifier une nidification possible de l'espèce dans les boisements du secteur d'étude. De plus, la présence d'un mâle de Bruant jaune relate la nidification potentielle de l'espèce en période de nidification dans les milieux semi-ouverts.
Insectes	Fort	La typologie des habitats est favorable à l'expression d'un cortège commun d'espèces d'insectes et localement des espèces plus spécifiques. Cinq espèces patrimoniales ont été recensées : l' Agrion joli , la Laineuse du Prunellier , le Procris du Prunellier , la Zygène des Bois et la Zygène des Thérésiens
Reptiles	Modéré	Le secteur d'étude est favorable à la présence de reptiles, notamment de par la présence de lisières et d'un boisement forestier. Quatre espèces de reptiles protégées ont été observées, le Lézard des murailles , le Lézard à deux raies , la Vipère aspic et la Couleuvre verte et jaune . Un serpent non identifiable a également été observé au sein du secteur d'étude.
Amphibiens	Faible	Aucun amphibien n'a été observé au sein du secteur d'étude mais la présence d'une zone potentiellement en eau une partie de l'année est favorable à la présence de ce groupe d'espèces.
Mammifères	Faible	Le secteur d'étude est favorable à un cortège classique de mammifères. De plus, le Hérisson d'Europe et le Muscardin , espèce protégée nationalement, ont été observés au sein du secteur d'étude.
Chiroptères	Modéré	Le secteur d'étude est favorable à la présence de chiroptères . Les milieux ouverts et semi-ouverts en lisière de boisement offrent une zone de chasse attractive , tandis que le boisement lui-même serait susceptible de comporter des arbres gîtes .

FIGURE 7 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



PATRIMOINE ET PAYSAGE

Le site ne se trouve dans aucun périmètre de monument historique. Par ailleurs, les monuments historiques les plus proches se trouvent à des altitudes inférieures au projet, aucune visibilité n'est à attendre.

Le site étant entouré de boisement, il n'est que très peu visible depuis les alentours. Les arbres bloquent également la vue vers les alentours. Le terrain se situe suffisamment loin de toute habitation pour éviter des incidences paysagères.

Le projet sera visible depuis l'autoroute au nord, néanmoins compte-tenu de la vitesse de circulation des usagers, l'impact est faible.



FIGURE 9 : PHOTOMONTAGE DEPUIS L'AUTOROUTE

Le projet pourrait être visible depuis les points hauts alentours, en particulier le sommet du Vuache. Néanmoins, le site se trouve à environ 3,8 km du sommet, étant donné la taille réduite du projet et sa couleur sombre au sein d'un espace forestier, il ne sera que très peu perceptible.

Les impacts paysagers attendus sont faibles.

II/ Le projet d'implantation

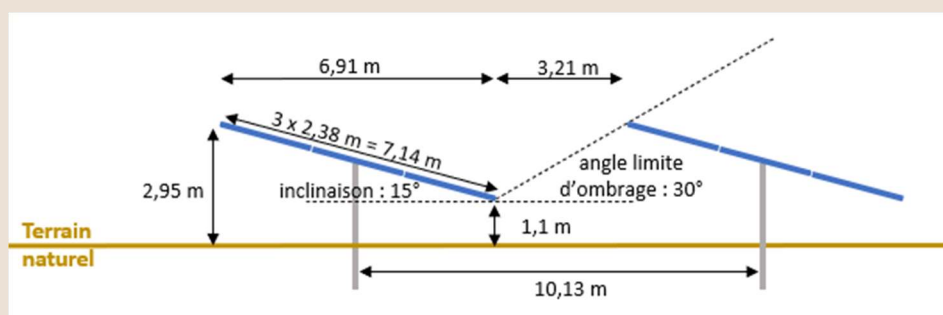
CONFIGURATION TECHNIQUE

L'installation photovoltaïque projetée présente les caractéristiques suivantes :

Surface d'implantation 0,97 hectare

Configura- tion d'im- plantation

Fixe, orienté à 15° vers le Sud



Nombres de panneaux 1 836

Surface des panneaux 7 000 m²

Puissance unitaire 545 Wc

Puissance totale 0,99 MWc

Pistes de desserte Bande roulante de 3 mètres en graves concassées
Aires de retournement dans les voies en impasse
Linéaire de 164 mètres

Clôture et portail Clôture périphérique en mailles souples sur poteaux métalliques, 2 à 2,5 mètres de hauteur
Surélévations ou passages pour la petite faune
Portail métallique à l'entrée du site
Linéaire de 400 mètres

Production annuelle 1,2 GWh

Durée d'exploitation 30 ans

Le plan d'implantation tient compte des contraintes résultant de l'analyse du site et du pré-diagnostic écologique. Le positionnement du projet intègre notamment :

- Les limites cadastrales de la parcelle dont la commune de Clarafond-Arcine est propriétaire. Le projet s'implante exclusivement **sur du foncier public**,
- Les limites topographiques et boisée du site, en lien avec l'ancienne activité du site. Le projet mobilise une **zone dégradée**,
- La présence de la voirie existante. **L'accès à l'installation est immédiat depuis la voirie publique**. Le raccordement électrique externe sera enterré en bord de voirie jusqu'au réseau HTA, à 800 mètres au nord, comme détaillé dans la partie suivante.

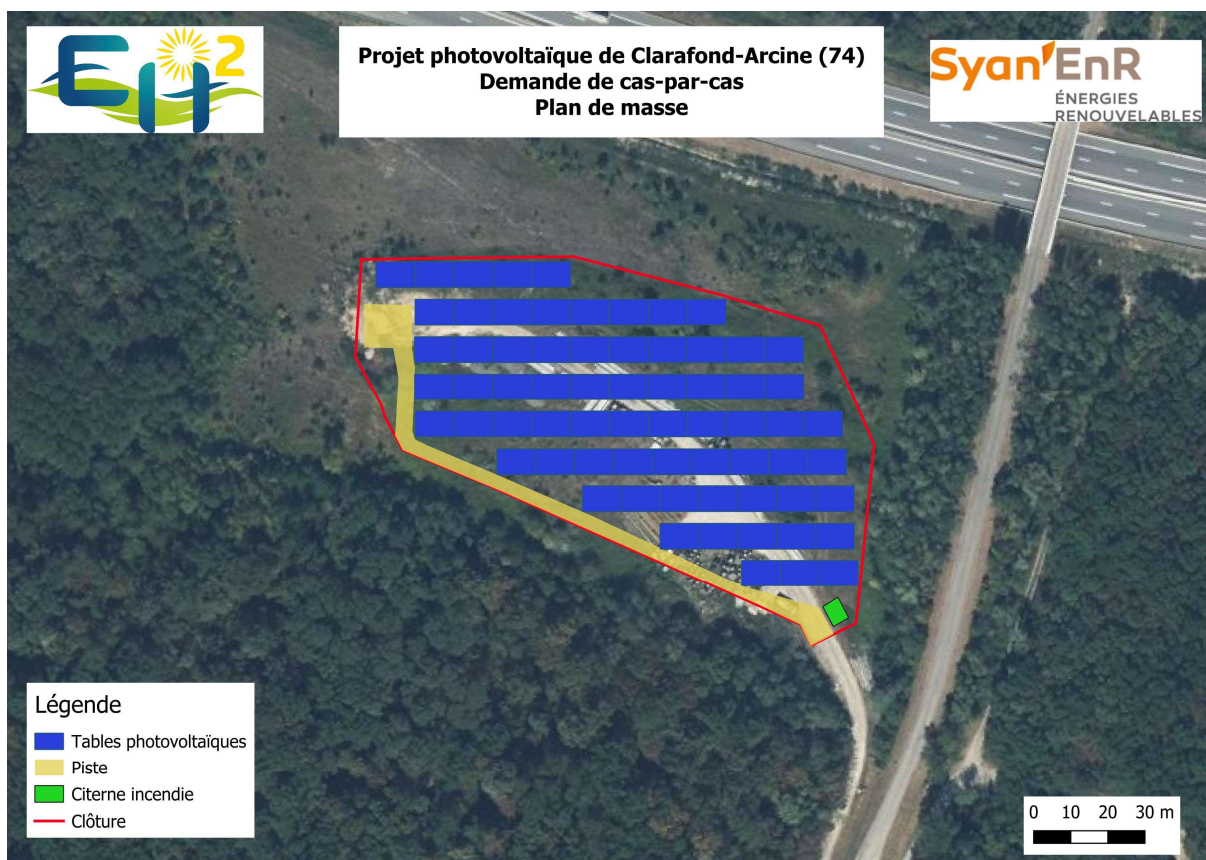


FIGURE 10: IMPLANTATION PREVISIONELLE

RACCORDEMENT

Le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque est prévu en piquage sur le réseau haute tension existant à 800 mètres au nord de la centrale photovoltaïque. Le raccordement sera enterré le long de la voirie existante sur une profondeur pouvant varier entre 50 et 80 cm jusqu'au point de piquage. D'après les outils mis à disposition par ENEDIS, le réseau dispose d'une capacité d'injection de 4,4 MW. L'antenne provient du Poste Source d'ARLOD disposant d'une capacité disponible au titre du S3RENR de 8,2 MW.

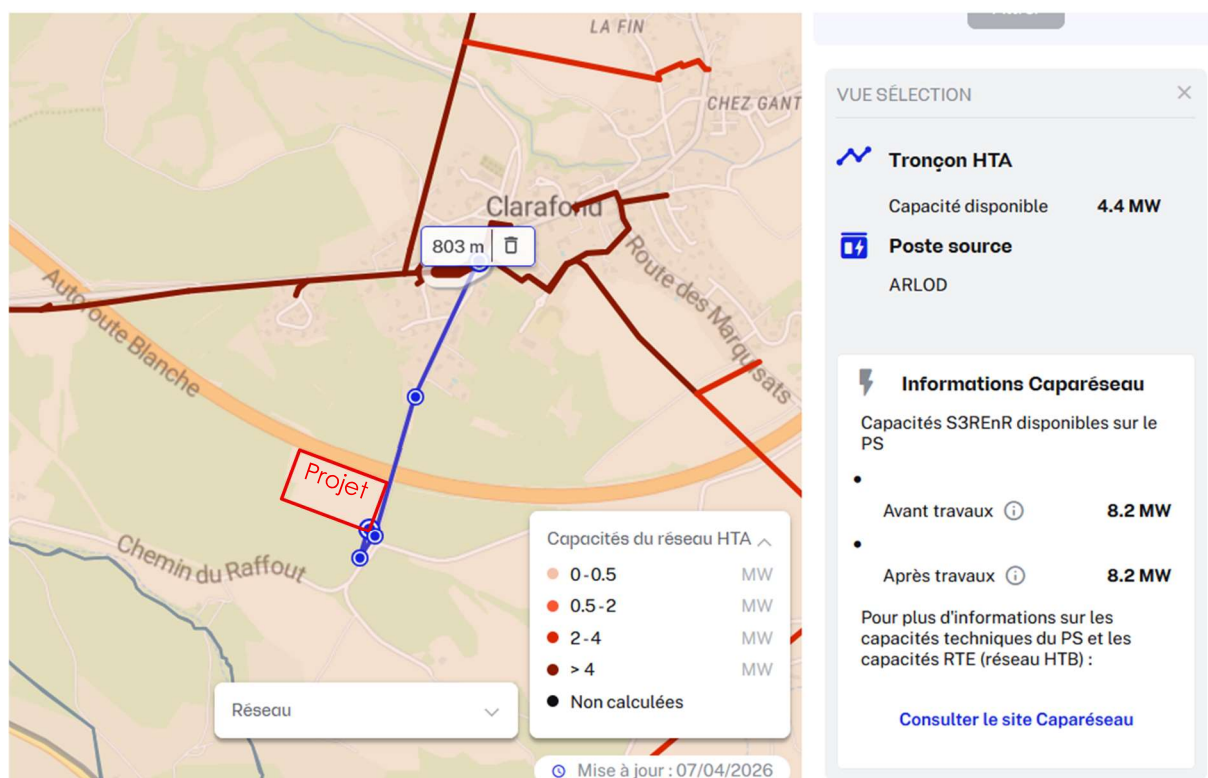


FIGURE 11 : RACCORDEMENT PREVISIONNEL

Il s'agit de la solution technique pressentie. Elle sera confirmée lors de la demande de raccordement qui succédera à la déclaration préalable de travaux.

III/ Prise en compte de l'environnement

IMPACT BRUT DU PROJET

Les impacts bruts du projet ont été étudiés par le bureau d'étude Auddicé dans le prédiagnostic écologique en annexe.

La prise en compte des caractéristiques du projet et des enjeux écologiques, identifiés comme faibles à forts, permet de conclure à des niveaux d'impacts bruts (avant application des mesures ERC) évalués de faibles à modérés.

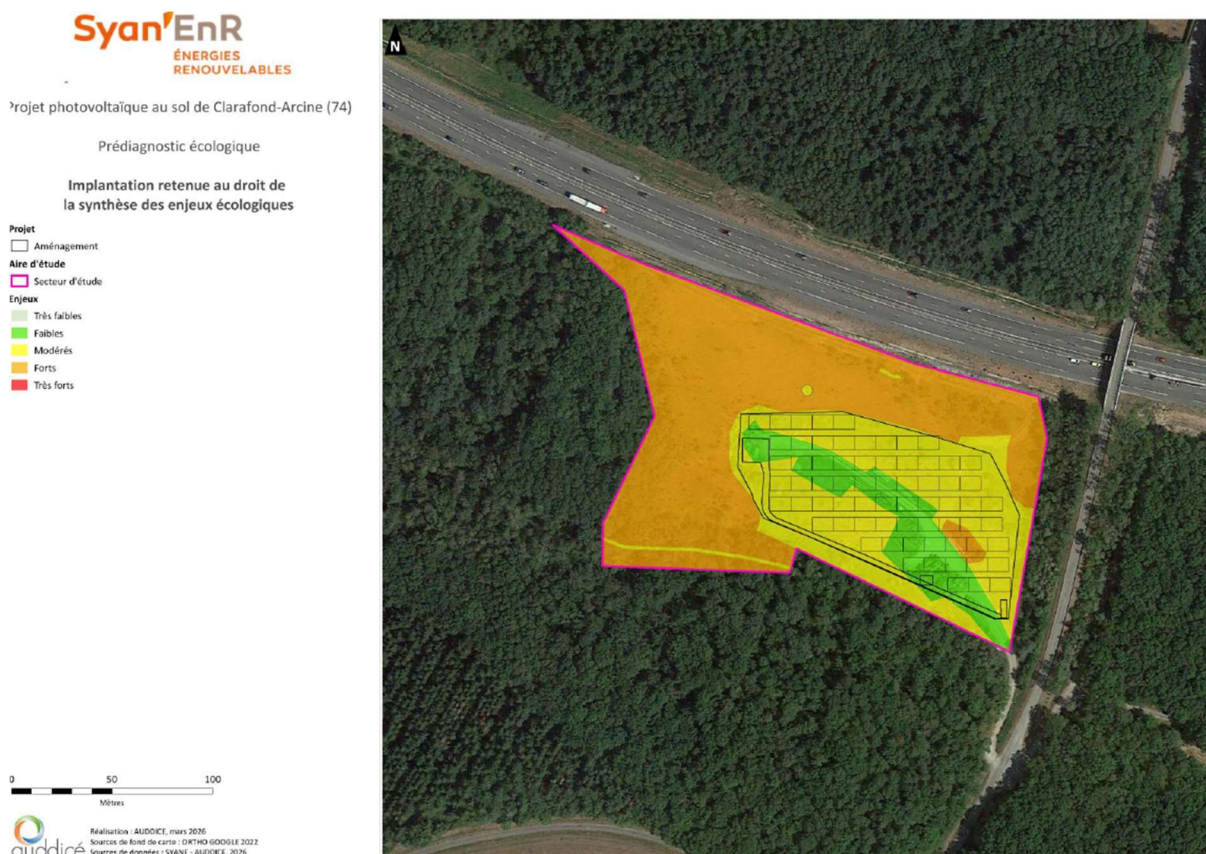


FIGURE 12 : IMPLANTATION ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

MESURES

La réalisation et l'exploitation du projet intégreront les mesures synthétisées dans le tableau suivant. Le détail des mesures est présenté dans le pré diagnostic écologique joint au présent dossier de cas par cas.

	Mesure	Détails
Évitement	Eviter les habitats à enjeux environnementaux	Évitement des zones à enjeux forts
	Balisage préventif et mise en défens d'habitats à enjeux	-
	Eviter les rejets dans le milieu naturel	-
	Absence d'utilisation de produit phytosanitaire et polluant	-

	Adaptation de la période des travaux et d'entretien	Démarrage des travaux entre le 1 ^{er} septembre et le 31 octobre Entretien en dehors de la période de reproduction des espèces à enjeux
	Absence d'éclairage et limitation des nuisances en phase d'exploitation	-
Réduction	Adaptation des travaux selon les problématiques écologiques	Débroussaillage, fauchage
	Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier et mise à disposition de kits antipollution	-
	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Action préventive et curative
	Mettre en place une clôture perméable à la petite faune	-
	Plantations visant la mise en valeur des paysages et favorisant la biodiversité	Plantation de haies et de fourrés
	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	-
	Aménagements définitifs d'abris pour la faune	Nids à muscardins et hibernaculums
Accompagnement	Aider à la recolonisation végétale	Semi d'espèce indigène
	Réaliser un suivi scientifique pendant l'exploitation	n+1, n+3, n+5, n+10, n+20 et n+30
	Réaliser le suivi de chantier par un coordinateur environnement	-

IMPACT RESIDUEL

Avec des impacts bruts identifiés comme faibles à modérés, la prise en compte de mesures permet de **conclure à un niveau d'impact final très faible pour l'ensemble des cortèges étudiés. Le projet s'implante sur une zone de moindre enjeu et l'application des mesures proposées n'est pas de nature à entraîner des incidences notables au sens de la procédure d'examen en cas par cas.**

IV/ Conclusion

Le projet de centrale photovoltaïque de Clarafond-Arcine mobilise un terrain dégradé ayant accueilli une activité de stockage pendant plusieurs décennies. Il s'implante sur une surface inférieure à 1 hectare, présente une puissance installée de 0,99 MWc et permettra la production annuelle d'environ 1,2 GWh.

Le terrain d'implantation présente peu des enjeux environnementaux limités et les mesures proposées viendront encore réduire les incidences potentielles du projet.

L'installation permettra ainsi une production d'énergie d'origine renouvelable pendant une durée de 30 ans, sur un terrain sans conflit d'usage et sans incidence notable sur l'environnement.